

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

67755

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12513 Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SALEHODINE MARIAM

Date de naissance : 16/03/1981

Adresse : ASIS QUARTE D'ANAG app. 222 RC

Tél. : 06 14 49 40 38

Total des frais engagés : 452,20 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Dr HASSANI Redouane  
Spécialiste ORL-Chirurgie  
Cervico Faciale  
511 Bd Al Qods Rés. les Jardins  
Qods California, Appt 14 Aïn Chock  
Casablanca - Tel : 05 22 52 69 76

Date de consultation : 10/04/2021

Nom et prénom du malade : SALEHODINE MARIAM Age : 35

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : APLI. SP1

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 10/04/2021

Signature de l'adhérent(e) :

## VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

N° P19-045709

Remplissez ce volet, découpez-le et conservez-le.  
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

MUPRAS  
ACCUEIL

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/04/21	Cx.		280 dH	<p>Spécialiste ORL-Chirurgie Cervico Faciale</p> <p>511, Bd Al Qods Rés. les Jardins Qods Californie, Appt 14 Ain Shokh Casablanca - Tel : 06 22 52 69 78</p>

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ARMACIE DALAL Bis, Rue des Vanneaux Oasis - Casablanca 05 22 99 27 54 - Fax: 05 22 23 02 92	12/04/21	222,22

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## VOLET ADHERENT

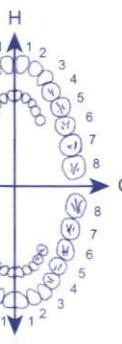
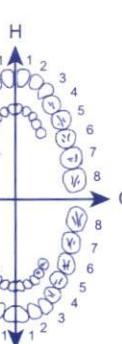
\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	25533412	21433552	00000000	00000000
	00000000	00000000	00000000	00000000
	35533411	11433553		
	H	G		
	D	B		
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr HASSANI Redouane

Spécialiste

Oto-rhino-laryngologie  
Chirurgie cervico-faciale



Tél: 0522 52 69 78

د.الحسني رضوان

أخصائي

طب وجراحة الأذن الأنف والحنجرة  
جراحة العنق والوجه

الهاتف : 0522 52 69 78

### Ordonnance Médicale

Casablanca le : 10/04/2021

MME SALEHDDINE MARIAM

• Effipred 20 mg

3 Comprimé, matin, pendant 5 jours

• Amoxil 1 g

1 Comprimé, matin, soir, pendant , 6 jours

• Curtec 10 mg

1 Comprimé, soir, pendant 2 semaines

Dr HASSANI Redouane  
Spécialiste ORL-Chirurgie  
Cervico-Faciale  
511, Bd Al Qods, Rés. les Jardins  
Qods California, Appt 14 Ain Chock  
Casablanca - Tel. : 05 22 52 69 78

T. 202, 20

Dr HASSANI Redouane  
Spécialiste ORL-Chirurgie  
Cervico-Faciale  
511, Bd Al Qods, Rés. les Jardins  
Qods California, Appt 14 Ain Chock  
Casablanca - Tel. : 05 22 52 69 78